

rent, restèrent inaperçues, reléguées dans l'ombre par des médiocres encombrants, à qui leur situation assurait prébendes et flatteries. Quel cruel oubli a rongé les dernières lettres de ces noms officiels, si fêtés un instant ! Mais les œuvres sincères et belles sont devenues éducatrices à jamais pour ceux qui voient et comprennent : les sentiments qu'elles suggèrent sont vivaces, et impérissables les idées qui s'en dégagent. L'âme de leur créateur a conquis l'immortalité, car la sympathie humaine s'efforce, à travers l'œuvre, de retrouver l'homme, et l'on aime de voir le noyau lumineux d'où émanent les rayons.

GEORGES DWELSHAUVERS.



## Les Médailleurs au Pays de Liège

### CHAPITRE II.

#### Des premiers jetons liégeois à Henri Flémalle.



Au Moyen-âge, la monnaie avait donné naissance à de nouvelles espèces numismatiques, les jetons.

C'étaient des pièces de corps et d'aspect monétiformes, et qui, cependant, n'étaient pas destinées à circuler comme monnaie. Elles différaient surtout de celle-ci par la nature des légendes. A l'origine, elles servaient à calculer.

Mais, peu à peu, leur destination se modifia, au fur et à mesure que se perdait l'usage de compter au moyen de jetons. On en vint à commémorer grâce à eux la mémoire de souverains, de personnages illustres ; on rappela des faits historiques, si bien que déjà au XVI<sup>e</sup> siècle les jetons sont en réalité des médailles monétiformes.

Au Pays de Liège, le jeton a été l'intermédiaire grâce auquel les tailleurs de fer ont passé de la monnaie à la médaille. (1)

Le plus ancien jeton liégeois connu est une pièce de Jean de Heinsberg (1419-1455) encore inédite à cette heure. (2)

(1) Les jetons et médailles liégeoises ont été publiés pour la première fois avec gravures par DE RENESSE dans son *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège*. Bruxelles, 1831, 2 vol. 8°. C'est un ouvrage tout à fait vieilli qui ne peut plus guère rendre de services. Les médailles et jetons ont été ensuite réunis par J. PETIT DE ROSEN (pseudonyme de J. PETY de THOZÉE) sous le titre *Catalogue des médailles et des jetons historiques de l'ancien pays de Liège*, *Revue de la Numismatique belge*, 1851, pp. 225-246 (pas de figures).

(2) Son heureux possesseur, M. Léon NAVEAU, le publiera prochainement dans la *Revue belge de numismatique*.

Son successeur, Louis de Bourbon (1456-1482) nous en a laissé deux. L'un servait aux gens de la Chambre des finances de l'évêque; on y voit les armes du prince, avec l'inscription *Jettes bien et le*



Fig. 6.

Jeton de la Chambre des Finances, sous Louis de Bourbon, d'après DE RENESSE, pl. XV, 13.

*compte trouer*; au revers, le champ est occupé par la silhouette en pied du patron du prince, saint Louis, couronné, vêtu d'une robe semée de fleurs de lys, et tenant un sceptre (1).

Le second, semblable comme aspect au liard de Louis de Bourbon, ne porte que des légendes religieuses (2); au droit, on lit les premières paroles de la Salutation angélique: « *Ave Maria, gracia plena, Dominus tecum* »; au revers, le commencement d'une prière rimée dont la première partie seule est lisible sur l'exemplaire publié par DE RENESSE: « *O Mater Dei, memento mei ...* » puis « *Pax nobis sit semper, Domine* » (3).

Dans le revers du jeton au St Louis, il y avait peut-être un effort vers l'originalité; cet effort ne se soutint pas dans les productions qui suivirent.

Il nous est parvenu un jeton en billon noir rappelant la mort d'Erard de la Marck (1638). Le droit présente les armoiries du prince évêque sommées du chapeau de cardinal, et le champ du revers est tout entier rempli par l'inscription (4):

*Votis decipimur,  
Tempore fallimur,  
Mors deridet curas,  
Anxia vita nichil* (5).

(1) DE RENESSE, pl. 15, 13. PETIT, n° 1 et 2.

(2) DE RENESSE, pl. 16, 14. PETIT, n° 3.

(3) « O Mère de Dieu, souviens-toi de moi », puis « que nous ayons toujours la paix, Seigneur! »

(4) DE RENESSE, pl. 21, 4; PETIT, 4.

(5) « Nous sommes déçus de nos vœux; nous sommes trompés par le temps; la mort se raille des soucis; une vie pleine d'anxiété n'est rien (c'est-à-dire ne vaut pas d'être vécue) ».

Le seul jeton connu de Corneille de Bergues (1) (1538-1544) présente aussi au droit les armoiries du prince évêque; le tailleur de fers ne s'est pas non plus mis fort en peine pour composer un revers: il a représentés à mi-corps, posés sur un croissant de lune, la Vierge et l'enfant Jésus entourés d'un nimbe radiéux. Tout autour se développe l'inscription « *O Maria, mater Dei, memento mei!* »

Sous Georges d'Autriche (1544-1557), la poussée artistique qui se manifeste sur la monnaie, comme on l'a vu précédemment, trouve son écho sur les jetons. Sans doute, le droit emprunte encore les armoiries du prince; on dirait même que l'on fait servir à cet usage un coin de monnaie, car d'ordinaire on y lit la légende *Georgius ab Austria, Dei gratia* (2), comme si les titres du prince évêque étaient énumérés au revers, ainsi qu'il se pratique sur les monnaies; mais, par contre, les revers sont beaucoup plus intéressants que ceux dont la description vient d'être donnée, parce qu'ils témoignent d'une certaine recherche de l'originalité.

C'est d'abord une pièce à la devise de l'évêque, *Confide et ama* (3).

Le graveur l'a traduite par une allégorie: à la hampe d'une croix en forme de T sur laquelle descend tête baissée le Saint-Esprit entouré d'un nimbe lumineux, s'accrochent deux personnages: à droite, un homme, un genou à



Fig. 7. — Jeton satirique de Georges d'Autriche, 1548. Cuivre. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

terre; à gauche, une femme prosternée à deux genoux. Tous deux tendent vers le ciel la main qui leur reste libre (4).

Le revers d'une deuxième pièce est plus intéressant encore: on y voit un homme nu-tête, vêtu d'une tunique qui lui tombe au dessus des genoux, marcher vers la droite en portant un bissac sur l'épaule. Tout autour on lit la devise suivante, avec, dans le champ, la date de 1548 (5):

NON - VIDEMVS - MANCE - QVIT I - TERGO - EST †

Cette inscription est tout simplement un vers du poète Catulle assez maltraité par le graveur

(1) DE RENESSE, pl. 25, 8; PETIT, 5.

(2) « Georges d'Autriche, par la grâce de Dieu... ».

(3) « Aie confiance et aime ».

(4) Je n'ai malheureusement pas vu cette pièce en original. Le dessin qu'en donne DE RENESSE, pl. 30, 20, est confus dans les détails; d'après la gravure et la description de VAN MIERIS, III, 83, l'homme serait chassé vers la croix par les flammes de l'enfer, ce qui me paraît peu vraisemblable.

(5) DE RENESSE, pl. 30, 20; PETIT, 6, 7, 8.

*Sed non videmus manticae quod in tergo est* (1).

Ce vers fait allusion à une fable d'Ésope, *Le bissac* (2), qui a été mise en vers latins par Phèdre (3).

L'apologue grec raconte que tout homme a un bissac sur l'épaule. La poche de devant est pleine des vices d'autrui, celle de derrière, de ceux qui lui sont propres. Comme l'homme ne voit pas ce qu'il a derrière lui, ainsi s'explique qu'il voit très bien les défauts des autres alors qu'il ne remarque pas les siens.

Il est intéressant de retrouver sur un jeton liégeois un vers d'un poète latin. Ce fait témoigne que l'auteur de la composition possédait une certaine culture. Cependant, comme ce vers a été passablement estropié par le graveur qui a écrit *mance* pour *manticae*, *quit* pour *quid*, il faut bien admettre que le sujet lui a été donné soit par le prince-évêque lui-même, soit par quelque chanoine lettré de la cathédrale.

Jusqu'à présent, on n'a pas, que je sache, expliqué ce jeton. L'esprit en est nettement satirique. Il doit donc se rattacher à quelque événement contemporain.

Il en existe des exemplaires avec les dates de 1548, 1554 et 1557. La pièce de 1554 reproduit celle de 1548; celle de 1557 a un nouvel avers (4), avec une légende énumérant les titres du prince-évêque.

Je crois que les deux dernières variétés doivent être considérées comme de simples refrappes de la première, refrappes motivées par la vogue et peut-être la rareté de la première.

Quant au jeton de 1548, voici les faits qui doivent lui avoir donné naissance. En avril 1547, il s'était élevé des protestations contre la conduite de certains bourgeois de Liège accusés d'avoir acheté des fonctions publiques dont la collation était aux mains soit des métiers, soit du conseil communal. Le prince s'en émut, et fit ouvrir une enquête. Alors les accusés écrivirent des pamphlets contre plusieurs officiers du prince qu'ils accusaient d'avoir acheté leurs charges de l'évêque. Georges d'Autriche fit immédiatement saisir et brûler ces libelles (5).

(1) CATULLE, XXIII, 21. La leçon *quid* pour *quod* se trouve dans les manuscrits inférieurs. Ce vers signifie littéralement : « Mais nous ne voyons pas la poche de la besace qui est sur le dos. » Il était usité dans le même sens que le proverbe français : « Tel voit une paille dans l'œil de son voisin qui ne voit pas la poutre qui est dans le sien. »

(2) *Fabulae Aesopicae*, éd. HALM, n° 359.

(3) PHÈDRE, IV, 10. *De vitis hominum*.

(4) PETIT, n° 8.

(5) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI<sup>e</sup> siècle*. Liège, 1884, p. 153.

Le jeton paraît destiné à rappeler aux bourgeois coupables qu'il ne faut pas publier les tares des autres quand on en a soi-même de semblables.

Un troisième jeton de Georges d'Autriche présente au revers la Justice ceinte d'un diadème, assise à gauche sur un trône, et tenant à la main l'épée et la balance (6). L'inscription est significative : *Malos punio, bonos foreo* (7), 1557.

C'est une allusion à la réforme de la justice par Georges d'Autriche.

Comme le fonctionnement de la justice se trouvait entravé assez fréquemment par l'excommunication qui trop souvent frappait les juges et leurs agents, le prince, cédant aux représentations des commissaires de la cité, leva à la fin de l'année 1556 toutes les excommunications, afin que la justice pût suivre son cours.

Sous Robert de Berghes (1557-63) un fort beau jeton rap-



Fig. 8. — Jeton de Robert de Berghes, frappé à l'occasion de la paix du Cateau-Cambrésis, 1559. Cuivre, (Cabinet des médailles de l'État.)

château de Bouillon bien campé au sommet de son rocher; à ses pieds coule la Semois, au bord de laquelle tourne un moulin (8). L'ensemble forme un paysage bien en page et sobrement traité. Tout autour, on lit la légende : *Federe int(er) reg(es) Hisp(aniarum) et Gall(iae) inito. Bullon* (9).

Le droit porte les armes de Robert de Berghes, surmontées d'un caducée tenu par deux mains enlacées; le revers montre le

De Gérard de Groesbeek (1563-1580), nous connaissons deux jetons : l'un (10), à ses armes, offre au revers une allégorie qui n'est rien d'autre qu'une interprétation de sa devise : *Dilige* (11). Il représente une femme assise à gauche sur un trône; de la main gauche,

(1) DE RENESSE, pl. 30, 22; PETIT, n° 9; VAN MIERIS III, p. 417.

(2) « Je punis les méchants, je favorise les bons. »

(3) DARIS, *o. c.*, pp. 164, 165.

(4) La forteresse de Bouillon était tombée au pouvoir des Français en 1552. Voyez DARIS, *o. c.*, pp. 158 et 189.

(5) DE RENESSE, pl. 32, 6; PETIT, 11 et 12; VAN LOON, I, p. 29, en donne une variété qui me paraît suspecte : sur la montagne à gauche du château, on voit des canons braqués sur la forteresse. Pourquoi y aurait-il eu des canons braqués sur Bouillon à l'occasion de la paix ?

(6) « Bouillon, un traité ayant été conclu entre les rois d'Espagne et de France ».

(7) DE RENESSE, pl. 33, 3; PETIT, 16 et 17.

(8) Aime !

elle tient une corne d'abondance, et de la droite elle tend un cœur enflammé vers un enfant qui s'approche d'elle, ravi. Il faut y voir le symbole de la religion, source de tous les biens, faisant appel à l'amour des habitants du Pays de Liège. Certaines pièces portent la date 1567, d'autres 1568. (Fig. 9.)

Le second jeton (1) de Gérard de Groesbeek témoigne d'un léger progrès : le droit s'affranchit des armoiries qui, jusqu'à ce moment l'ont toujours régulièrement occupé : on y voit la Justice debout, tenant l'épée et la balance, avec la devise : *Hic res nulla beata exstat* (2), *unde timor jusque* (3). Le revers montre une femme assise à droite, les jambes étendues, tenant de la main droite une croix appuyée à l'épaule, et montrant du bras gauche étendu un cœur transpercé par une épée haute tenue par une main. La légende dit : *Perfer, et evicto duces ex hoste trophaen patientia* (4).



Fig. 9. — Jeton de Gérard de Groesbeek, allégorie interprétant sa devise, 1568. Cuivre. (Cab. des médailles de l'Etat.)

Pour comprendre ces inscriptions et ces tableaux, il faut se remémorer la situation de la principauté sous Gérard de Groesbeek (5). On peut dire qu'elle se trouvait littéralement prise entre l'enclume et le marteau. Dans la lutte des Provinces-Unies contre le duc d'Albe, elle servit de champ de bataille. Sans cesse, elle était dévastée par les bandes de Réformés, tandis qu'elle était déchirée par les progrès de la Réforme. Le droit fait allusion aux poursuites dirigées contre ceux qui favorisaient la Réforme ; le revers, aux succès remportés de temps en temps par les troupes épiscopales sur les bandes de Guillaume de Nassau.

Ernest de Bavière (1599-1612) a également fait frapper plusieurs jetons. L'un, à ses armes (6), ne porte au revers rien d'autre que sa devise : *Audiat altera pars* (7). Il est daté de 1599.

Un autre (8) fait allusion à la bonne entente qui régnait entre le

(1) DE RENESSE, pl. 35, 15 ; PETIT, 18.

(2) DE RENESSE, pl. 35, 15 donne EXVIAT. Il reproduit cette lecture dans son texte. PETIT, 18, le copie. EXVIAT n'existe pas en latin. Je n'ai pas ce jeton sous les yeux, mais il est évident qu'il porte au lieu d'EXVIAT, EXSTAT ou EXTAT.

(3) « Ici (bas) nulle chose n'est heureuse, d'où la crainte et le droit ».

(4) « Va jusqu'au bout, et, à force de patience, tu tireras un trophée de l'ennemi complètement vaincu ».

(5) DARIS, *o. c.*, 259-431.

(6) DE RENESSE, pl. 41, 27 ; PETIT, 19.

(7) « Que l'autre partie soit entendue. »

(8) DE RENESSE, pl. 41, 28.

prince-évêque et l'archiduc Albert en tant que co-souverains de Maestricht (1). Au droit, un ange s'appuie sur les écus des deux princes ; devise : *Unio fortis, divisio fragilis* (2). Date : 1608 et 1609. Au revers, sous l'étoile de Maestricht, la Paix tenant une palme et un rameau d'olivier, serrant la main à la Justice portant une balance et une épée. En dessous : *Pax et Justitia*.

Ce jeton, comme le suivant, est d'une exécution très peu soignée. Le troisième (3) jeton d'Ernest de Bavière montre au droit les armes de Bavière et de Bouillon entre lesquelles paraît se dresser le château de Bouillon sur son rocher.

Le revers est imité de jetons allemands que DE RENESSE a rangés à tort dans la série liégeoise (4). Dans un champ semé d'étoiles, on voit, sous un œil, le globe terrestre accoté du soleil et de la lune, avec l'orgueilleuse devise de Bavière : *Omnia*.

Le premier jeton à l'effigie d'un prince est celui de l'entrée à Liège de Ferdinand de Bavière (1612-1650) (5). Le buste du prince-évêque y est tourné vers la droite et non vers la gauche, comme c'est le cas sur ses monnaies ; cette pièce porte la date de 1613.

Un autre jeton de la même année (6) porte au droit une femme — l'Eglise de Liège — assise à gauche sur un trône, tenant un calice et une croix. La légende dit : *Avita fide constanter reget Ferdinandus* (7).

Au revers, sont gravées les armes de Bavière entourées des écussons de Liège, Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes.

Il existe en outre des jetons de Ferdinand de Bavière pour la Chambre des finances de Liège (8), et celle de Maestricht (9). Les premiers sont aux armes du prince avec, au revers, le sujet qui figure au droit du jeton précédent ; les seconds sont aux armes des deux co-souverains, et à celles de la ville de Maestricht.

\*\*\*

En résumé, au troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, le jeton liégeois

(1) Les droits du roi d'Espagne, duc de Brabant, et du prince-évêque de Liège sur Maestricht avaient été délimités par le traité du 29 octobre 1579. DARIS, *o. c.*, p. 369.

(2) « L'union est forte, la division faible. »

(3) DE RENESSE, pl. 78, 9 ; PETIT, 20-21.

(4) Ce sont les n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 du texte de DE RENESSE. De même, le jeton n<sup>o</sup> 8 de DE RENESSE (pl. 41, 29) est allemand. Le Cabinet des médailles de l'Etat possède également deux médailles d'Ernest de Bavière en tant que duc de Bavière.

(5) DE RENESSE, pl. 47, 26 ; PETIT, 23 et 24.

(6) DE RENESSE, pl. 50, 39 ; PETIT, 25.

(7) « Ferdinand règnera avec constance dans la bonne foi de ses ancêtres ».

(8) DE RENESSE, pl. 47, 25 ; PETIT, 26, 27, 28, 29.

(9) DE RENESSE, pl. 48, 27, 28.

avait épuisé tous les genres de sujet qui peuvent en occuper les faces, sans avoir produit d'œuvre bien originale.

Un moment, sous Georges d'Autriche, on avait pu espérer que des créations artistiques allaient s'y manifester. Mais cet espoir, dès le règne de Gérard de Groesbeek avait été déçu.

Et pourtant, depuis longtemps, il ne manquait plus au jeton que deux choses pour devenir médaille : un diamètre plus grand, et un relief plus haut. Quand donc cette innovation a-t-elle été réalisée au Pays de Liège ?

Il existe une fort belle médaille de Gérard de Groesbeek que, depuis DE RENESSE<sup>(1)</sup>, on a rangée dans la série liégeoise où elle a encore figuré à la dernière Exposition universelle<sup>(2)</sup>.

C'est une pièce de 0,038 de diamètre, généralement à bélière, dont il existe plusieurs exemplaires en différents métaux.

Au droit, on voit le buste à gauche du prélat portant barbe et moustache, vêtu d'une soutane ornée d'un rabat. Tout autour, une bande circulaire dans laquelle pénètre la pointe inférieure du buste, avec l'inscription : *Gerardus a Groisbeeck, episcopus et princeps leodien(sis)*. A l'extérieur, cette bande est limitée par une circonférence formée de perles, supportée par une seconde circonférence linéaire; à l'intérieur, elle est fermée par deux légères circonférences linéaires concentriques.



Fig. 10. — G. GIANNINI. Médaille de Gérard de Groesbeek, faisant allusion au rôle joué par le prélat dans les négociations qui précédèrent le traité de Marche, 1578. Argent doré. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

Le revers est encadré de la même manière, à cette exception près que la bande se réduit à un quart de cercle avec la devise du prince *Dilige*. Il représente un fleuve au bord duquel se dresse un palmier.

(1) DE RENESSE, pl. 33, 2 ; PETIT, 13, 14.

(2) *L'Art ancien au Pays de Liège. Catalogue général*. Liège 1905, n° 3068.

A cet arbre s'accroche de la main gauche un homme nu tête, vêtu à une mode pseudo-antique d'un large pantalon mal drapé, et d'une chlamyde volant au vent. Il est dans l'eau jusqu'au mollet, et a saisi de la main droite le bras gauche d'un homme dont la tête et le buste nus sortent seuls de l'eau où il allait se noyer. A l'exergue, la date MDLXXVIII. Sur le rebord qui réunit le champ à l'exergue, la lettre G.

La médaille est vraiment intéressante : le buste est un portrait traité avec sobriété et largeur : les cheveux et la barbe sont étudiés sans être finiolés ; le col et l'épaule sont indiqués par grandes masses.

Le revers, par contre, s'inspire de souvenirs antiques bien confus : l'accoutrement du sauveteur est d'une grécité de fantaisie ; le palmier ressemble plus à une plante de serre qu'à un arbre en liberté, mais l'ensemble témoigne d'une véritable habileté technique et de sérieuses qualités d'observation : ainsi, le sauveteur est bien campé, et l'artiste a poussé le réalisme jusqu'à coller en touffes les cheveux de l'homme tombé à l'eau.

L'encadrement composé de cercles perlés et linéaires concentriques nous révèle la main d'un orfèvre ; mais l'auteur de cette médaille connaît la technique du métier, et l'applique avec une telle sûreté qu'on ne peut considérer cette médaille comme une première œuvre.

Après avoir procédé à l'examen de ses caractères, il serait donc déjà très difficile d'admettre que la médaille de Gérard de Groesbeek soit l'œuvre d'un tailleur de fer liégeois, puisque nous ne connaissons pas de médaille liégeoise antérieure, et qu'il est peu admissible qu'un médailleur se soit élevé du premier coup à une telle hauteur.

Or, il existe une médaille du duc d'Albe portant au droit le buste du célèbre guerrier dans un entourage semblable au notre. De même, le revers est disposé exactement de la même manière que sur celle de Gérard de Groesbeek ; enfin, la technique en est tout-à-fait semblable<sup>(1)</sup>.

La médaille du duc d'Albe est signée JVLIANO G. F. PINCHART<sup>(2)</sup> et N. ROSSI<sup>(3)</sup> ont démontré qu'il s'agissait d'un orfèvre florentin, Giulio GIANNINI, établi aux Pays-Bas vers 1560 et qui travailla surtout pour Marguerite d'Autriche et Alexandre Farnèse.

Il devient dès lors évident que notre médaille est l'œuvre de

(1) Un exemplaire en argent au Cabinet des médailles de l'Etat.

(2) PINCHART. *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles des Pays-Bas*. Bruxelles, 1858, p. 350 ; idem, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*. Bruxelles, 1869, pp. 30-31.

(3) U. ROSSI. *Francesco Marchi e le medaglie di Margherita d'Austria*. *Revista italiana di Numismatica*, I (1888), p. 345.

GIANNINI, puisque non seulement elle correspond comme composition et comme exécution à celle du duc d'Albe, mais encore, puisqu'elle est signée G, initiale du nom GIANNINI.

Cependant, il reste un point obscur ; comment GIANNINI qui résidait à Bruxelles, semble-t-il, a-t-il été amené à faire une médaille d'un prince-évêque de Liège ?

A la suite de la conclusion de la Pacification de Gand, et de la nomination de Don Juan en qualité de gouverneur général des Pays-Bas, l'empereur pour mettre fin aux troubles qui ensanglantaient les Pays-Bas, avait nommé une commission dont faisait partie Gérard de Groesbeek pour négocier la paix entre les Etats généraux et le nouveau gouverneur général. Par deux fois, les négociations faillirent échouer, et par deux fois, Gérard de Groesbeek sauva la situation par son habileté de diplomate. Il amena don Juan à signer le traité de Marche, et l'accompagna à Bruxelles lorsque le gouverneur général fit son entrée dans la capitale. Il séjourna ensuite quelques mois dans cette ville (1). C'est certainement pendant ce temps que lui-même ou don Juan fit faire cette médaille par Giannini. Le revers, qui est daté du reste de 1578, est une allusion directe aux préliminaires du traité de Marche. L'allégorie qui y est représentée rappelle tout simplement que Gérard de Groesbeek sauva les négociations qui, pour ainsi dire, étaient tombées à l'eau.

Il résulte de tous ces faits que la médaille de Gérard de Groesbeek doit être écartée définitivement de la série liégeoise. C'est seulement près de cent ans plus tard que se rencontre la première médaille œuvre d'un artiste liégeois.

Et encore, elle est modeste ! En 1663, on consacra, en effet, une médaille à la Sainte Vierge, à l'occasion de la réédification du Pont des Arches (2).

Au droit, le champ est rempli par un grand perron contre lequel s'appuie une double aigle portant sur la poitrine les armes de Bavière. Sur deux angles opposés du piédestal du perron, à droite, saint Lambert, mitré et crossé tenant les Evangiles ; à gauche, la Sainte Vierge tenant un sceptre et portant l'enfant Jésus.

Le revers est occupé par l'inscription suivante : *Civitas leodiensis B(eatæ) M(ariæ) D(ominæ) ob pontem ædificatum ex decr(eto) cons(ulum) et consilij. A(nn)o 1663* (3).

(1) DARIS, *o. c.*, pp. 346-348.

(2) DE RENESSE, pl. 50, 2 ; PETIT, 30 ; A. PINCHART, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*. Bruxelles 1869, p. 56.

(3) « La cité de Liège à Madame Sainte Marie, à l'occasion de la construction du pont à la suite d'un décret des bourgmestres et du Conseil, en l'année 1663 ».

Je ne m'explique pas la date de 1663 ; le nouveau Pont des Arches avait été livré à la circulation des 1657 (4). Il faudrait pouvoir montrer pourquoi on a attendu six ans avant de faire cette dédicace.

Quatre ans plus tard, Maximilien-Henri commanda à un artiste dont nous ignorons le nom, deux médailles d'or de forme ovale, portant d'un côté l'effigie du prince, et de l'autre, un écusson à ses armes soutenu par la Piété et la Sagesse (5). Il en fit don aux bourgmestres Curtius et de Simonis, pour les récompenser d'avoir, grâce aux mesures sanitaires préventives qu'ils avaient prises (6), préservé Liège de la peste qui décimait alors la Flandre et le Brabant.

Jusqu'à présent, cette médaille n'a pas encore été retrouvée, de telle sorte, qu'en l'absence de tous renseignements, il est bien difficile d'en deviner l'auteur. Cependant, il est probable que Maximilien-Henri en avait fait la commande au tailleur de fers qui avait gravé l'effigie de ses ducats, ducaton et patagons.



Fig. 11. — HENRI FLÉMALLE. Médaille de récompense donnée par Maximilien-Henri aux bourgmestres de Liège, Curtius et Simonis qui avaient réussi à préserver Liège de la peste. Argent doré. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

Quelques années plus tard, en 1670, les mêmes bourgmestres reçurent du prince-évêque une nouvelle médaille d'or « pesant quatre onces ». Celle-ci est bien connue : il nous en est parvenu plusieurs exemplaires (7).

(1) DARIS, *Histoire de la principauté et du diocèse de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*. Liège, II (1877), p. 34.

(2) LOYENS, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*. Liège, 1720, p. 451.

(3) A. PERREAU, *Revue belge de la numismatique*, 1865, pp. 451-452.

(4) PETIT, 34 ; PERREAU, *Médailles honorifiques de la principauté de Liège, Revue belge de Numismatique*, 1875, pp. 451-453 ; A. PINCHART, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, Bruxelles 1869, pp. 55-56.

Au droit, la Vierge, nimbée, est assise à gauche, dans un fauteuil; elle tient l'enfant Jésus, auréolé, assis sur ses genoux. Tous deux, légèrement penchés en avant, sont dans une attitude de prière. De son pied gauche, la Vierge écrase la tête du serpent enroulé autour d'un palmier. Au-dessus, le perron liégeois avec l'inscription: *Virgo Maria, salus populi leodiensis* <sup>(1)</sup>, qui donne le chronogramme 1670.

Sous les pieds de devant du fauteuil, les initiales H. F. F.

Le revers représente un épisode de la légende de saint Roch. Le saint se tient debout à droite, en costume de pèlerin. Il s'appuie de la main droite sur son bâton, et de la gauche sur les épaules d'un ange fluet qui lui a relevé la robe, et touche de l'index droit la plaie qu'il porte à la cuisse gauche.

A l'arrière-plan est couché le chien de saint Roch, un pain dans la gueule.

Sous le bâton du saint, sur une pierre, les initiales H. F.

Au dehors, l'inscription: *S(ancte) Roche, ora pro nobis* <sup>(2)</sup>.

Ce qui fait l'intérêt capital de cette médaille, c'est que, la première de toutes les productions numismatiques liégeoises, elle est signée.

Dans les initiales H. F. F., PETIT a reconnu avec justesse le nom d'Henri Flémalle <sup>(3)</sup>, le fameux ciseleur liégeois, auteur de la statue en argent de St-Joseph, que le vicaire-général Jean-Ernest de Surlet avait offerte à la cathédrale de St-Lambert.

Et, de fait, dans la technique de la pièce, on reconnaît bien la main d'un ciseleur: l'ensemble comme le détail est traité avec une sécheresse toute métallique.

De plus, on sent que c'est l'œuvre d'un artiste auquel la médaille n'est pas très familière: il y a dans le dessin des défauts de proportion, et des illogismes dans les hauteurs du relief.

Ainsi, quoiqu'il se trouve au deuxième plan, le bras gauche de l'ange est bien plus proéminent que le bras droit de saint Roch, pourtant au premier plan, lui.

\*\*\*

Avec Henri Flémalle, nous avons donc le premier médailleur liégeois. On peut conjecturer avec grande vraisemblance qu'il est l'auteur de la médaille perdue à l'effigie de Maximilien-Henri, ainsi

(1) « La Vierge Marie, salut du peuple de Liège ».

(2) « St-Roch, prie pour nous ».

(3) EM. TASSET. *Henri Flémalle, Biographie nationale*, VII (1880-83) pp. 102-103; J. HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liège*, 2<sup>e</sup> éd. Bruges, 1890, pp. 201-203.

que des coins des monnaies de celui-ci. En effet, son élève, Mivion <sup>(1)</sup>, qui termina son St-Joseph, laissé inachevé par la mort prématurée d'Henri Flémalle survenue en 1685, fut nommé en 1688 tailleur des coins du prince-évêque. Il est très probable, ainsi que l'a supposé M. de Chestret, que c'était là une partie de la succession de son maître.

La série des médailles liégeoises ne s'ouvre donc qu'avec les œuvres d'Henri Flémalle. C'est dire que dans ce domaine de l'art, le Pays de Liège s'est trouvé fort en retard sur les autres provinces belges.

Cet état de chose provient de la situation politique toute spéciale qui lui était faite: alors que, dans les autres parties de la Belgique, les médailleurs étaient initiés à leur nouveau métier par les artistes appelés d'Italie à la cour de Bruxelles, le Pays de Liège, rattaché politiquement à l'Allemagne qui était trop éloignée pour y faire agir son influence d'une manière sensible, s'est développé par ses propres moyens. Ainsi s'explique la lenteur de son évolution.

D'autre part, le siècle de Louis XIV avait sonné; Paris exerçait une puissante attraction sur les artistes liégeois. Ceux qui furent doués d'un talent supérieur passèrent à la cour de France. Tels furent Jean Varin, Léonard Girard Hérard, et plus tard Jean Duvi-vier. Ceux-là furent perdus pour la patrie liégeoise. Quand donc Varin s'est-il souvenu qu'il était né dans la ville des princes-évêques?

Il ne resta chez nous que les médailleurs trop mal doués pour se conquérir une place à l'étranger. Ainsi s'explique l'infériorité de l'art de la médaille au Pays de Liège.

(A suivre).

VICTOR TOURNEUR.

(1) DE CHESTRET. *Numismatique de la principauté de Liège*. Bruxelles 1890, p. 383. — J. HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liège*, 2<sup>e</sup> éd. Bruges 1890, pp. 203-204.





## LITTERATURE DE CHEZ NOUS

## La Petite Mariée de Mai

Coutume du Pays Gaumet (1).

C'est un beau dimanche après vêpres. Le vieux village enclos dans la verdure sommeille doucement. Les maisons blanches regardent passer sur la grand'route les heures silencieuses qui marchent dans du soleil. Le ruisseau qui court dans les jardins verts s'étend paresseusement, comme un long serpent bleu.

Parfois, un meuglement sort d'une étable. Les bêtes s'ennuient au ratelier. Devant le cabaret des Trois-Tilleuls, des gars sont assis en cercle sur des bancs. Chacun à son tour se lève, met pied à boule, pointe le quillier. Et l'on entend le choc des quilles culbutées, mêlé aux cris des joueurs qui applaudissent ou se querellent. Cela fait comme des îlots de bruit surgissant soudain dans une mer de silence, qui se referme ensuite sur le village endormi.

Puis, des voix claires de filles traversent l'atmosphère, réveillent les maisons. On ne voit rien encore, à cause des haies qui emmuraillent la route. On dirait la lente plainte sortie des buissons de troène et d'aubépine :

C'est le mai, le mois de mai,  
C'est le joli mois de mai.  
J'avons passé parmi les champs,  
J'avons trouvé les blés si grands ;  
Les avoines vont se levant,  
Les aubépines fleurissant.

(1) Sur cette coutume, voy. WALLONIA, I (1893), p. 82-87.

Allégre et vive chanson, où palpite tout l'émoi des cœurs simples à la vue du printemps !

— C'est « la Mariée », disent les gars.

Une procession de jeunes filles apparaît. Petite Nielle est au milieu, qui fait la Mariée, toute claire. La blancheur empesée de sa robe éclate au soleil et la ceinture bleue qui tombe sur sa jupe rappelle les naïves madones des chapelles. Elle sourit. Rire de la première fleur que baise le printemps. A sa main gauche, elle porte un bouquet d'aubépine, où pendent des rubans bleus frangés d'or et sa main droite tient une aumônière de soie brodée. Une fille à ses côtés, porte un panier d'osier. Les autres suivent, fleuries d'anémones ou de primevères, fleuries de sourires. Poucet avec les garçonnetts danse autour du cortège. Les gars s'arrêtent de jouer pour voir passer dans la lumière, comme des fleurs en voyage, l'apparition harmonieuse des filles du printemps.

— Oh ! la jolie Mariée ! disent les vieilles filles assises sur les seuils.

— Qu'elle est blanche ! font les maisons.

— Bonjour, petite Nielle crient les garçonnetts.

Mais elle n'écoute pas. La ronde va commencer. Les laboureurs sont devant chez eux avec les ménagères. Ils sont heureux. Les blés grandissent, les pommiers des vergers sont comme des bouquets de mariées, les poules caquètent dans les étables. Devant la maison, la procession blanche déploie sa guirlande de jeunes filles qui chantent la naïve cantilène :

Jésus s'en va parmi les champs,  
Sa mère le suit en pleurant,  
Sa bonne mère le suit. Sainte Marie, Jésus !

Petite Nielle, très grave, avec une moue mignonne de cérémonie, chemine à petits pas, danse la danse lente, marque la fin de chaque vers d'une jolie révérence. Comme elle a dû l'étudier, cette révérence, qu'elle fait avec tant de grâce en pliant les genoux. Et le moyen de ne pas lui sourire pour enhardir sa timidité !

— Où allez-vous, mon bel enfant ?  
— Je m'en vas à Jérusalem.  
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !

Et voici que les petites révérences se font plus souples. Et toutes les petites vieilles de sourire et, tendant leurs jupons fanés comme leurs visages, d'essayer encore les gracieuses révérences d'autrefois, quand elles aussi dansaient les Mariées. Mais elles sont si caduques

maintenant, avec leurs corps fluets de marionnettes et leur couleur de poussière... Et les vieux hochent la tête en fumant leurs pipes.

— Pour sûr, elles vont se casser ! dit quelqu'un.

— C'est si usé, ces vieilles !

— N'y allez pas, mon cher enfant,  
Les Juifs y sont, vous trahiront,  
Au visage, ils vous cracheront,  
Couronne d'épines vous mettront,  
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !

La mélodie devient plus lente et plus triste. Petite Nielle mime un air malheureux ; ses révérences s'alanguissent en agenouillements de suppliante.

Les pieds, les mains, ils vous cloueront,  
A la croix vous attacheront,  
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !  
Le côté droit vous perceront,  
Maudits les Juifs qui le feront !

Petite Nielle s'arrête. Ses joues sont rosées comme des pétales d'anémones. Elle salue l'assemblée et, conduite par la grande qui tient le panier, elle fait le tour pour la collecte de la Vierge.

L'aumônière s'emplit de la chanson des gros sous de billon. Les œufs frais s'empilent dans le panier. Et sur la grand'route, les belles heures de mai emportent vers la forêt des bribes du cantique avec des chants d'oiseaux.

La Mariée remercie d'une nouvelle chanson :

— Me promenant emmi les prés,  
Mon doux Jésus j'ai rencontré.  
A ses genoux me suis jetée ;  
Mon cœur vole, vole,  
Mon cœur vole vers les cieux.  
— Ma fille, qu'avez-vous demandé  
— L'humilité, la charité.  
— Oui, ma fille, vous les aurez.  
En paradis quand vous serez,  
Avec les anges chanterez  
Le *Te Deum* et *Laudate*  
Ce sera pour l'éternité.

Toutes les jeunes filles saluent à la ronde :

— En vous remerciant, messieurs,  
En vous remerciant, mesdames,

De vos bontés et de vos dons.  
C'est pas pour nous que nous chantons.  
C'est pour la Vierge et l'Enfançon,  
Priera son fils, priera son fils  
Qu'il vous le rende en paradis.  
Jésus-Christ, Joli mai, moi de mai.  
C'est le joli mois de mai.

Frou-frou de jupes courtes qui se lèvent comme des ailes. La petite fée de mai se retrouve sur la route, rythmant sa marche lente vers d'autres maisons et d'autres collectes. Le soleil baisse, il est quatre heures. Des ombres gracieuses s'allongent sur les accotements, frôlent le pied des haies que fleurissent les violettes. Des groupes souriants se tiennent devant les façades des maisons qui sourient aussi. C'est comme une fête de lumière et de joie. Tout le village admire. Grâce exquise de la petite Mariée toute blanche, grâce des jeunes filles fleuries, grâce des feuilles tendres et des jardins, grâce du beau soir parfumé, grâce admirable de la Vie...

Les jeunes gars ont ce regard vague qui va plus loin que la joie présente, vers on ne sait où. Et voici que la claire procession vient vers eux, toujours chantante, toujours jolie. Ils sont debout. Le garçon qui plante au quillier se relève, une quille à la main, reste immobile, le geste inachevé.

Les gars sont entourés. Tableaux délicieux. Des yeux se regardent comme pour découvrir des secrets, des bouches se sourient comme pour cueillir des baisers. La chanson de mai se précise, les voix sont plus joyeuses, plus près de la vie :

— Jeunes garçons à marier,  
Faites-nous bonne charité,  
Prierons la Vierge de tendresse  
Vous envoyer belles maitresses ;  
Elles sont belles comme des images,  
Ne savent pas faire le ménage,  
Mais elles font bien  
Le pain et la lessive.  
Jésus-Christ, joli mai, mois de mai,  
C'est le joli mois de mai !

Des rires éclatent, tandis que les sous pleuvent dans l'aumônière. Les beaux gars s'approchent des belles images, les enlacent. Mais elles s'échappent avec des cris effarouchés d'oiseaux, des cris de plaisir et de douce moquerie, qui font la nique.

— Jouons le rampeau, crie le chef du jeu.

Et de nouveau les quilles se culbutent. On dirait qu'elles se cognent plus joyeusement, qu'elles font la ronde aussi, autour de la « dame neuf » qui reste piquée au milieu du quillier.

La jolie Mariée s'en va entre les haies. Le soir descend. Toute la nature chante l'amour. Les jeunes filles vont vers les petites chapelles, déposer les sous et les œufs de mai aux pieds de la Vierge. Elles l'invoquent pour qu'elles soient bientôt les vraies mariées blanches, au bras du beau gars, souriantes devant la vie.

Le village se rendort. Les blanches maisons regardent de nouveau passer les heures silencieuses qui marchent dans la brume rose. Et le bruit de la boule qui culbute les quilles trouble seul la paix harmonieuse et profonde du soir.

EDOUARD NED.

Illustrations de Nestor OCTER.



### GENS DE CHEZ NOUS

**Le nouvel archevêque.** — Les Catholiques wallons se réjouissent de l'insigne honneur fait à l'un d'eux par S. S. Léon XIII. La mort de S. G. le cardinal Goossens ayant laissé vacant le siège d'archevêque de Malines, le Pape a nommé primat de Belgique, M<sup>gr</sup> Mercier, professeur à l'Université de Louvain.

La nouvelle fut connue à Louvain par l'arrivée d'une lettre-express avec cette mention à l'adresse : « Archevêque de Malines ». M<sup>gr</sup> Mercier se trouvait à L'hermite, hameau de Braine-l'Alleud, son pays natal, quand lui parvint, le 8 février, sa nomination.

Le nouvel archevêque, 16<sup>e</sup> titulaire du siège, a été sacré le 25 mars, en l'église métropolitaine de Saint-Rombaut. L'église somptueusement décorée, avait été de bonne heure envahie par la foule. Aux premiers rangs, immédiatement derrière la famille de M<sup>gr</sup> Mercier, on remarquait les présidents du Sénat et de la Chambre, les professeurs de l'Université de Louvain et un grand nombre de personnalités de la politique et de l'administration. C'est M<sup>gr</sup> Vico, nonce apostolique, qui a présidé à la cérémonie, assisté de tous les évêques de Belgique.

M<sup>gr</sup> Mercier, nous l'avons dit, est notre compatriote, appartenant à une ancienne famille du Brabant wallon, né lui-même à Braine-l'Alleud. Le père du nouvel archevêque était médecin et en même temps peintre-amateur de talent ; il était cousin-germain de M. Mercier, qui fut ministre des Finances. M<sup>me</sup> Mercier mère, née Barbe Croquet, morte depuis plusieurs années, a laissé dans le pays de Braine-l'Alleud le souvenir d'une chrétienne exemplaire. Deux des sœurs de M<sup>gr</sup> Mercier sont religieuses du Sacré-Cœur. Une troisième est Pauvre-Claire au monastère de Beaumont.

M<sup>gr</sup> Désiré Mercier est âgé de 55 ans. Ordonné prêtre à l'âge de 22 ans, il devint professeur au Petit Séminaire de Malines, et, en 1881, professeur à l'Université de Louvain. Il a publié de très importants ouvrages de philosophie, notamment : *Les Origines de la Psychologie contemporaine*, *Cours de logique*, *d'Ontologie*, *de psychologie*. En 1894, il a fondé la *Revue néo-scholastique*, consacrée à la diffusion de la philosophie thomiste.